



DNF présente à la 4ème conférence des parties pour la Convention Cadre de Lutte Antitabac. (COP4)

Rubrique : ditos - Date : mardi 16 novembre 2010

DNF présente à la 4ème conférence des parties pour la Convention Cadre de Lutte Antitabac. (COP4)

Du 15 au 20 novembre 2010, les acteurs mondiaux de la lutte contre le tabagisme se rassemblent en Uruguay à l'occasion de la 4ème conférence des parties. 171 pays, représentant près de 89 % de la population mondiale, vont débattre et envisager les moyens nécessaires pour mettre fin à ce fléau que représente le tabagisme.

La Convention cadre de lutte antitabac (CCLAT) est le premier traité mondial de santé publique. L'OMS a considéré cette mission comme prioritaire au constat de la mondialisation de l'épidémie de tabagisme facilitée par un ensemble de facteurs tels la libéralisation des échanges commerciaux, la publicité, la promotion et le parrainage de l'industrie du tabac ou encore l'organisation de la contrebande.

Les signataires de cette convention l'ont également ratifiée ; Ils ont ainsi désormais l'obligation, contenue dans leur arsenal juridique national, de promulguer et faire appliquer des lois et des programmes de santé publique visant à réduire la demande de produits du tabac mais aussi à assurer la protection de la population contre le tabagisme passif. Le traité comporte plusieurs articles et chaque conférence est l'occasion de travailler plus en profondeur sur plusieurs de ces points fondamentaux. Les 3 précédentes conférences (Genève 2006, Bangkok 2007 et Durban 2008), auxquelles DNF a régulièrement participé, ont permis de faire avancer la mise en Suvre du traité. Certains pays ont ainsi beaucoup progressé dans la lutte contre le tabagisme alors que rien n'existait encore chez eux 5 ans auparavant pour protéger la population de ce fléau de santé publique.

Dans son programme 2010, la COP4 abordera les articles 9 et 10 de la CCLAT qui correspondent respectivement à La composition des produits du tabac et aux informations à communiquer sur les paquets de cigarettes. Cet échange de 5 jours permettra aussi d'avancer sur le commerce illicite, les taxes et les mesures destinées à réduire la prévalence tabagique.

Pour en savoir plus sur la convention cadre sur le site de [DNF](#) et sur le site de [l'OMS](#)

Bonne Lecture,